

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22/05/2025

Présents : Patrice FONTAINE, Thomas TARAVEL, Anne-Marie PICOT, Sylvain BOCHE, Benjamin DELEGLISE, Florence PEYRUT, Jean-Noël DUVERNEY-GUICHARD.

Excusé : Guillaume TROCHET

Absent : Mathias BOCHET

Secrétaire de séance : Florence PEYRUT

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 00 et remercie les membres présents.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 09/04/2025.

1/Informations :

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

- du décès de Madame Michelle GIROLLET. Le conseil municipal adresse ses sincères condoléances à M. Marc-Henri GIROLLET et sa famille.

- de la naissance d'Heïmiti, fille d'Aurélie et Alexis BONNEL et nièce de Benjamin DELEGLISE. Le Conseil Municipal adresse ses félicitations aux parents.

2/Sécurisation du cheminement piétons et cycliste entre le CORBIER et LA TOUSSUIRE.

Monsieur le Maire invite le cabinet PROFIL ETUDES à présenter le projet de sécurisation du cheminement piétons entre le CORBIER et la Toussuire. Ce projet remplacera le projet de voie douce qui avait été évoqué.

M. MICHALLET du cabinet Profil Etudes présente le projet qui s'inscrit dans le cadre d'une voie CVCB. La CVCB est une chaussée étroite sans marquage axial dont les lignes de rive sont rapprochées de son axe.

Les véhicules motorisés circulent sur une voie centrale bidirectionnelle et les cyclistes sur la partie revêtue de l'accotement appelée rive.

La largeur de la voie ouverte aux véhicules motorisés est insuffisante pour permettre le croisement, ces derniers empruntent donc la rive lorsqu'ils se croisent, en vérifiant auparavant l'absence de cyclistes.

La CVCB a pour principal objectif d'améliorer les conditions de circulation des cyclistes dans des situations contraintes où les aménagements cyclables classiques se révèlent impossibles à réaliser. Cet aménagement, que l'on trouve dans d'autres pays d'Europe, est parfois mis en œuvre aux fins de réduction de la vitesse des véhicules motorisés.

Le projet tel que présenté est estimé à 850 000 € HT.

Monsieur VANHEMS du TDL est également invité à donner son avis sur ce projet. M. VANHEMS pense que cela peut être une bonne solution qui simplifiera le déneigement et limitera la mise en place de séparateurs de voies qui seraient contraignants pour le déneigement et couteux en entretien. Il présente également des photos de réalisations de CVCB qui sont appréciés par les utilisateurs et les municipalités.

Il propose de compléter l'étude par des modelages des talus de deux virages afin de permettre une meilleure visibilité.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal de se prononcer sur la poursuite ou non de ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet tel que présenté.
- **DECIDE** de poursuivre ce projet.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer les marchés et signer les documents à intervenir.

3/ Décision modificative N°1 – BUDGET DU CINEMA

Le Maire propose à l'assemblée les mouvements de crédits suivants :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augment° de crédits	Diminution de crédits	Augment° de crédits
INVESTISSEMENT				
1311 : Subvention équipement				20 000.00 €
2188 : Immobilisation corporelles		20 000.00 €		
TOTAL Exploitation	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	20 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les mouvements de crédits ci-dessus
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer les documents à intervenir.

4/ Décision modificative N°1 – Budget principal

Le Maire propose à l'assemblée les mouvements de crédits suivants :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augment° de crédits	Diminution de crédits	Augment° de crédits
INVESTISSEMENT				
28041482/040 : amortissements caserne				6 660.00 €
1641/16 : empunt			6 660.00 €	
2031/041 : intégration frais études aux travaux				49 670.40 €
2031/041 : intégration frais études aux travaux				9 110.40 €
2313/041 : intégration études voie verte		49 670.40 €		
2315/041 : intégration études camping-car		9 110.40 €		
TOTAL Exploitation	0.00 €	58 780.80 €	6 660.00 €	65 440.80 €

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augment° de crédits	Diminution de crédits	Augment° de crédits
FONCTIONNEMENT				
6811/042 : dot aux amortissements		60.00 €		
7011/70 : vente d'eau				60.00 €
TOTAL Exploitation	0.00 €	60.00 €	0.00 €	60.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les mouvements de crédits ci-dessus
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer les documents à intervenir.

5/ Demande de subvention de M. Jonas BUCHOT – Sportif de haut niveau

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de la demande qu'il a reçue de Monsieur Jonas BUCHOT sportif de haut niveau en VTT et SKI ALPINISME.

Ses objectifs de la saison sont :

- Une cinquième victoire consécutive sur l'Ultra Raid de la Meije en septembre
- Conserver ses titres de Champion de France Master en ski alpinisme
- Top 20 sur le Pierra Menta 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE D'ATTRIBUER à M. Jonas BUCHOT une subvention de 500 €
- DEMANDE à M. Jonas BUCHOT de confirmer son partenariat de communication avec l'office de tourisme du CORBIER et d'être toujours présent sur les réseaux sociaux.
- AUTORISE le Maire à signer les documents à intervenir.

6/ Demande de subvention de l'association « SHAUN BINET ENDURRO »

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de subvention émanant de l'association « SHAUN BINET ENDURO » au sein de laquelle évolue Shaun BINET qui participe à différentes courses d'enduro moto dans le championnat de France EnduroKid, pour l'année 2025 afin d'équilibrer son budget prévisionnel.

Les objectifs pour l'année 2025 sont :

- La participation à plusieurs manches du championnat d'Italie d'Enduro Kid
- Le championnat de France Enduro Kid
- Le championnat de ligue AURA
- Et si possible quelques épreuves de motocross

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE D'ATTRIBUER** une subvention de 500 € à l'association « Shaun Binet Enduro » pour l'année 2025.
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents à intervenir

7/ Demande de subvention de l'association « pour la jeunesse Rembertine »

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de subvention qu'il a reçue de la part de l'association « pour la jeunesse Rembertine » dont les objectifs sont de permettre aux jeunes de moins de 18 ans d'avoir accès à une pratique sportive régulière et sécurisée pour lutter contre l'obésité, développer la motricité, acquérir les bases de la natation, prévenir les accidents et créer du lien entre les jeunes.

Pour équilibrer son budget 2025, l'association sollicite une aide financière d'un montant de 1512.80 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DEDIDE D'ALLOUER** une subvention d'un montant de 1512.80 € à l'association « pour la jeunesse rembertine » au titre de l'année 2025.
- **PRECISE** que les crédits sont prévus au budget
- **AUTORISE** le maire à signer les documents à intervenir.

8/ Demande de subvention de l'association des anciens combattants

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de subvention émanant de l'association des anciens combattants pour l'année 2025 afin d'équilibrer le budget prévisionnel.

L'association œuvre pour la mémoire des anciens combattants et participe à des évènements et cérémonies sur les Communes de Villarembert et Fontcouverte La Toussuire ainsi que sur le secteur de la Maurienne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE D'ATTRIBUER** une subvention de 1 400 € à l'association des anciens combattants pour l'année 2025.
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents à intervenir.

9/ Demande d'acquisition de la parcelle A443 par un privé

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande qu'il a reçu de la part de Mme DECROO et M. BOURON pour acquérir la parcelle cadastrée A 443, propriété de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE DE PROPOSER** aux demandeurs un bail de location pour cette parcelle plutôt qu'une vente.
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents à intervenir.

10/ Création des emplois saisonniers – Modification de la durée pour les maîtres-nageurs sauveteurs et l'agent d'exploitation du cinéma

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il serait nécessaire de modifier la délibération N°6 du 13/01/2025 créant les emplois saisonniers afin de pouvoir intégrer un jour de formation pour les maîtres-nageurs sauveteurs et pour l'agent d'exploitation du cinéma.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE DE MODIFIER** le tableau de création des emplois saisonniers pour l'été 2025 comme suit.

Emplois	Nbre	Durée contrat	Rémunération	Temps	Service
Maître-nageur, chef de bassin	1	Le 11/06/2025 puis du 23/06/2025 au 31/08/2025	Basée sur un indice brut du grade d'éducateur sportif	Complet	Espace détente
Maître-nageur sauveteur	2	Le 11/06/2025 puis du 23/06/2025 au 31/08/2025	Basée sur un indice brut du grade d'éducateur sportif de 2 ^{ème} classe	Complet	Espace détente
Sauveteur secouriste aquatique	2	Le 11/06/2025 puis du 23/06/2025 au 31/08/2025	Basée sur un indice brut du grade d'éducateur sportif de 2 ^{ème} classe	Complet	Espace détente
Hôtesse d'accueil	2	23/06/2025 au 31/08/2025	Basée sur un indice brut de l'échelle 3	Complet	Espace détente
Agent d'exploitation	1	01/07/25 31/08/25	Basée sur un indice brut de l'échelle 3	TNC	Camping
Adjoint administratif	1	19/06/2025 au 31/08/2024	Basée sur un indice brut du grade d'adjoint admin de 2 ^{ème} classe	TNC	Agence postale
Agent d'exploitation	1	Le 20/06/2025 puis du 26/06/25 au 02/09/25	Basée sur un indice brut de l'échelle 3	Complet	Cinéma
Agent de sécurité incendie	4	27/06/2025 Au 02/09/2025	Basée sur un indice brut de l'échelle 3	Complet	Sécurité
Adjoint technique	3	02/05/2025 31/10/2025	Basée sur un indice brut du grade d'adjoint technique	Complet	Technique

Adjoint technique	3	15/05/2024 au 30/09/2024	Basée sur un indice brut du grade d'adjoint technique	Complet	Technique pistes de VTT
-------------------	---	--------------------------------	---	---------	-------------------------

- **PRECISE** que les crédits sont prévus au budget
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.

11/ Convention pour le logement des saisonniers entre l'Etat, Action Logements, la 3CMA, et les Communes d'Albiez-Montrond, de Fontcouverte-La-Toussuire, Montricher-Albanne, Saint-Jean-d'Arves, Saint-Sorlin-d'Arves et Villarembert.

Depuis 2016, l'ex-CCCM puis la 3CMA, est dotée d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) qui définit ses objectifs et établit un programme d'actions pour 6 ans. Ce PLH modifié en 2019 pour s'adapter au territoire de la 3CMA, a été prorogé de 3 ans fin 2022 pour permettre l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal – Habitat et Déplacements (PLUi-HD).

Le PLH prévoyait une action qui vise à mieux comprendre la question du logement des saisonniers pour pouvoir ensuite mieux y répondre dans les actions d'un nouveau programme (PLUi-HD). Par ailleurs, le sujet doit faire partie des éléments du diagnostic habitat du PLUi-HD.

L'article L301-4-1 du code de la construction et de l'habitation prévoit que les communes dites 'touristiques' au titre du code du tourisme concluent avec l'Etat, une convention pour le logement des travailleurs saisonniers. La loi prévoit que cette convention puisse être établie à l'échelle intercommunale avec une déclinaison des besoins, actions et moyens à l'échelle de la commune.

Les précédentes conventions étant arrivées à échéance en fin d'année 2023, il convenait de les renouveler et la proposition de travailler à l'échelle de la 3CMA en partenariat avec les communes de stations concernées, a été retenue.

Un groupement de commandes a donc été constitué, réunissant la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan, et les Communes d'Albiez-Montrond, de Fontcouverte-La-Toussuire, de Montricher-Albanne, de Saint-Jean-d'Arves, de Saint-Sorlin-d'Arves et de Villarembert, afin de passer un marché de prestations intellectuelles pour une étude sur les logements des saisonniers.

L'étude a été confiée à un prestataire (Etude Actions) dans le but d'approfondir les connaissances sur le logement des saisonniers.

Elle a permis d'établir :

- Les bilans des précédentes conventions qui devaient être transmis à l'Etat dans les 3 mois suivants l'échéance des conventions.
- Un diagnostic approfondi (quantitatif et qualitatif) permettant d'évaluer les besoins au regard de l'offre actuelle. Ce diagnostic s'est notamment appuyé sur des enquêtes menées auprès des employeurs et des saisonniers, complétées par des entretiens.
- Une évaluation du besoin en logements à destination des saisonniers : estimé à 200 logements pour les 6 communes concernées.
- Un programme d'actions visant à mobiliser des logements pour les saisonniers, avec des actions communes portées par la 3CMA et des actions spécifiques à chaque station.

Les 19 actions proposées se déclinent selon 4 orientations identifiées :

- La mobilisation de lits froids dans le parc existant ;
- La création et l'amélioration de logements dédiés ;
- La sensibilisation et l'information des employeurs ;
- L'accompagnement des saisonniers.

Le projet de convention est joint à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le programme d'action engageant la commune de VILLAREMBERT, dans la convention présentée ;
- **APPROUVE** la convention pour le logement des saisonniers telle qu'elle est présentée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention pour le logement des saisonniers ;

12 / Questions diverses

En questions diverses, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal :

- Du devis qu'il a reçu pour la réhabilitation de la Boucle du Garney
- De la demande de l'ESF qui souhaite un espace dédié au jardin d'enfants en haut du Mont Corbier.
- De la demande de l'ESF pour l'installation d'un chalet au niveau du jardin d'enfant (-20m2)
- De l'information qu'il a reçu de la part de MMV qui souhaite, pour l'hiver prochain, permettre l'installation d'un Food Truck sur son terrain à proximité de la résidence de tourisme l'Etoile des Sybelles.
- Du compte rendu du service de navettes que lui a fait le prestataire.

Monsieur Benjamin DELEGLISE, a souhaité évoquer les points suivants :

- Il a reçu une demande de Mme Aimie PASCHAL concernant l'occupation de la garderie du Corbier par la MAM COCOON et MOI jusqu'au 30 juin 2025 alors que la ruche de la Toussuire devait pouvoir bénéficier des locaux à partir du 16/06/2025.

Réponse de M. Le Maire : un point sera fait rapidement sur l'avancement des travaux de la MAM et du Club Enfants.

-Travaux de réalisation d'un parcours VTT à proximité du Front de Neige. Les discussions sont engagées avec l'exploitant agricole, qui se trouve être également concerné par l'emprise des travaux de l'arborétum de Max et du cheminement entre le mur d'escalade et les sanitaires situés au niveau des tennis.

M. Benjamin DELEGLISE rapporte la demande faite par l'exploitant à savoir :

- la fourniture et la mise en place de piquets de parc pour délimiter le chemin de l'arborétum de Max,

- ou laisser un passage de 50 m en bas du chemin pour que les chevaux puissent passer d'un côté à l'autre du parc.

- Concernant le passage à créer pour le cheminement entre le mur d'escalade et les tennis, la mise en place de passage canadien.

Réponse du Conseil Municipal :

- Pour l'arborétum de Max : prise en charge des piquets de parc et du fil + 10 m de passage de chemin. Les piquets et le fil seront à mettre dans l'inventaire à restituer du centre équestre.
- Mur d'escalade : mise en place par la Commune de 2 passages de 60 cm avec baguettes.
- Parcours vélo à proximité du Front de neige : faire estimer par la société d'économie alpestre le foin à prévoir en cas de dédommagement.

Madame Anne-Marie PICOT fait part de la demande du Père ANDRE qui souhaiterait être informé de l'avancement du dossier de restauration de l'Eglise. Il propose d'étudier la possibilité de faire visiter l'église.

A 21 h 05, l'ensemble des questions de l'ordre du jour ayant été traité, Monsieur le Maire clos la séance.

La secrétaire de séance



Florence PEYRUT

Le Maire



Patrice FONTAINE